

L'Adresse—M. Stollery

Tout cela a été commodément oublié lorsque les fonctionnaires du ministère nous ont soumis toutes ces données statistiques favorisant l'élaboration d'une nouvelle loi et restreignant l'immigration. Ils nous ont fait entendre que sans cette nouvelle loi, nous ne pourrions plus exercer de contrôle sur la politique. Entre-temps, ceux d'entre nous qui s'occupent des questions d'immigration ont découvert que les fonctionnaires du ministère ont réussi à réduire d'environ 25 p. 100 le nombre d'immigrants en vertu de la loi actuelle par le truchement de règlements dont la Chambre des communes n'est jamais saisie—je ne sais pas si le cabinet même est mis au courant.

Il y a quelque temps, j'analysais la statistique trimestrielle. J'ai été frappé par les chiffres se rapportant à l'immigration de Portugais: 4,370 immigrants ont été admis au cours du premier trimestre de 1974. On se rappellera sans doute que c'est l'année où l'on nous a dit que nous serions submergés par les immigrants si nous n'y prenions garde. Nous n'avons pas fait grand-chose à la Chambre des communes mais le ministère de l'Immigration a certainement agi, car le nombre d'immigrants pour le même trimestre de 1976 a été de 1,272. Dans l'ensemble, le nombre d'immigrants venant d'Europe a été réduit de 20,205 à 12,616, soit de près de la moitié, au moyen de règlements qu'aucun d'entre nous n'a réussi à voir, ou encore que nous avons pu voir seulement après leur approbation.

C'est une question importante parce que notre pays traverse actuellement une crise. Nous savons tous que nous traversons une crise du bilinguisme. En toute honnêteté, nous savons tous, et je sais que les députés d'en face sont également au courant, qu'il y a bien des personnes au pays qui se demandent s'il vaut la peine de faire marcher le pays et si jamais ces personnes ont raison, il ne faut pas s'en faire au sujet de la Chambre des communes parce que nous n'y siégerons plus; or, nous avons été élus pour diriger le pays.

• (1730)

Des domaines comme l'immigration reflètent selon moi parfaitement la mentalité d'état de siège qui s'est emparée des Canadiens. Certains disent qu'il faudrait lever les barrières, et si nous le faisons, il faut se rappeler que dans des domaines comme l'immigration, il est question après tout d'un échange de personnes et d'idées. Les mêmes barrières doivent également disparaître dans le domaine du bilinguisme. Il faut se rappeler que les deux choses font partie intégrante du même problème.

Un Canada bilingue ne peut exister dans le vide; une politique d'immigration doit en former une partie essentielle. Si nous nous mettons à restreindre l'immigration, à dire que pour diverses raisons scientifiques il nous faut restreindre l'accès au pays, nous aurons à en subir les conséquences. Je me permettrai de dire à la Chambre que jamais dans ma vie je n'ai vu autant d'erreurs se retourner contre nous comme on l'a vu ces derniers mois. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu auparavant des Canadiens responsables se demander si le Canada allait survivre. Il s'agit là d'une question plutôt fondamentale à laquelle la Chambre des communes devrait réfléchir, et si nous n'y réfléchissons pas, nous commettons une très grave erreur.

A seule fin de souligner à quel point nous en sommes arrivés dans notre pays, je ferai remarquer que ces gens qui venaient dans notre pays avec un esprit d'initiative et d'aventure, qui venaient en quête de réussite au Canada, n'y peuvent plus

venir. Le temps n'est plus où un jeune homme ou une jeune femme de 21 ans pouvaient s'embarquer pour le Canada tout en ne sachant pas exactement ce qu'ils désiraient y faire ou quel avenir les attendait. Ils ne peuvent plus trouver de travail au Canada ou parcourir le pays en travaillant. C'est là une chose du passé.

Je suis né au Canada, monsieur l'Orateur, et je suis persuadé que nombre d'entre nous avons passé une bonne partie de notre jeunesse à parcourir le pays. Cela ne peut plus se faire parce qu'il n'y a plus de travail. Les immigrants n'ont pas de statut, ils ne peuvent obtenir de permis de travail. Nous avons en effet mis un terme à l'esprit d'entreprise des gens; nous leur avons dit qu'ils ne pouvaient plus venir au Canada, et je pense que c'est là une très grave erreur.

Si le gouvernement se propose de présenter un nouveau projet de loi relatif à l'immigration, je dirai que ce n'est pas, à mon avis, nécessaire, étant donné que la loi actuelle nous permet de réduire l'immigration de 25 pour cent si nous le désirons. Il ne me reste plus que quelques minutes, monsieur l'Orateur. En tant que député qui a une grande estime pour ses collègues de tous les partis, je tiens à souligner qu'aux termes de la politique actuelle je n'aurais pu, moi-même, venir au Canada. Je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le député de Spadina me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Seulement si le député y consent. Le député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Stollery: Assurément.

M. Friesen: J'ai siégé au même comité spécial que le député de Spadina et nous avons ensemble fait un rapport qui a été déposé à la Chambre. Il nous a donné aujourd'hui un tout autre son de cloche qu'à ce comité, et je voudrais savoir s'il a changé d'avis au sujet de l'immigration au Canada ou s'il s'en tient à ce qu'il a dit au comité au sujet du nombre des immigrants.

M. Stollery: Si le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) voulait bien faire un effort, il se souviendrait tout d'abord que c'est à huis clos que cette affaire est censée avoir été examinée—je ne croyais pas qu'elle serait mentionnée à la Chambre des communes—et qu'enfin, j'ai été l'un de ceux qui ont signé le rapport minoritaire du comité, ce qui à mon avis, se passe de commentaire.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'on vient de faire allusion à un rapport minoritaire du comité parlementaire spécial. Sans doute y a-t-il lieu de signaler que les avis étaient partagés, mais je ne pense pas qu'il soit possible de présenter un rapport minoritaire à la Chambre et il n'y en a pas eu. Je tenais seulement à faire cette mise au point aux fins du compte rendu.

M. Stollery: J'invoque le Règlement pour signaler que le député de Surrey-White Rock avait déclaré que j'étais d'accord avec quelque chose. Comme l'a signalé le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), je n'étais pas entièrement d'accord et j'ai signé ce qui équivalait à une déclaration, tout comme certains autres membres du comité de l'immigration du Sénat et de la Chambre des communes.